



SIREN 490 419 819

# ENTENTE SPORTIVE YERROISE VOLLEY-BALL

**Présidente**  
Melle TAULL Véronique

Téléphone : **06 74 01 65 09**

Email : [esverres@cegetel.net](mailto:esverres@cegetel.net)

Site internet: <https://esyvb.fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/esyvb/>

## INSCRIPTIONS 2018/2019

***A compléter en lettres d'imprimerie recto verso merci.***

**NOM :** **PRENOM :** **TAILLE :**

**DATE DE NAISSANCE :**

**ADRESSE :**

**VILLE :** **CODE POSTAL :**

**N° DE TELEPHONE :**  
*(Préciser si n° du père ou de la mère pour les mineurs)*

**ADRESSE MAIL (*en lettres d'imprimerie*) :**  
*(Préciser si adresse mail du père ou de la mère pour les mineurs)*

**PROFESSION :**

**LIEU DE TRAVAIL :**  
*(Pour les mineurs profession des parents)*

**LE NOM ET LA VILLE DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE (*Jeunes scolarisés*) :**

**AUTRES ACTIVITES PRATIQUEES (*culturelle ou sportive*) :**  
 OUI  NON

**MERCI DE PRECISER L'ACTIVITE :**

**DESIREZ-VOUS UNE ATTESTATION POUR LE REGLEMENT DE LA COTISATION :**  
 OUI  NON

*Tous les renseignements resteront confidentiels.*



SIREN 490 419 819

# ENTENTE SPORTIVE YERROISE VOLLEY-BALL

## AUTORISATIONS PARENTALES POUR LES MINEURS

Je soussigné ....., représentant légal, autorise mon enfant .....  
à pratiquer l'activité volley-ball et/ou beach-volley au sein de l'ES Yerroise Volley-ball.

- J'autorise l'ES Yerroise Volley-ball à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident, notamment à demander l'aide des services d'urgence ou à décider d'une hospitalisation en cas de besoin.
- J'accepte le transport de mon enfant, en véhicule particulier conduit par un accompagnateur du club ou par des parents tiers à l'occasion de déplacements pour compétition hors de Yerres.
- Personne à contacter en cas d'urgence : .....Tél : .....

## DROIT A L'IMAGE et CNIL

J'accepte	Je n'accepte pas	(rayer la mention inutile)
d'être	que mon enfant soit	(rayer la mention inutile)

photographié ou filmé et que les photos ou vidéos puissent paraître sur le site internet de l'ES Yerroise Volley-ball, sur une plaquette du club, ou sur d'autres supports de communication externe (Facebook).

Je suis informé que ces informations pourront faire l'objet d'un traitement informatique pour les stricts besoins de gestion de l'association Entente Sportive Yerroise Volley-ball. Il est précisé qu'une déclaration CNIL n'est dans ce cas pas obligatoire.

[\(Délibération de la Cnil n° 2010-229 du 10 juin 2010\)](#)

**Fait à .....**      **Le.....**      **Signature :**

# CHARTRE SPORTIVE ET REGLES DE VIE DU CLUB

## I- VALEURS DU CLUB

Le club « Entente Sportive Yerroise Volley-Ball », fondé en 1961, s'est forgé, au fil du temps une identité sportive qui véhicule des valeurs fortes :

- Esprit d'équipe
- Bonne humeur
- Soutien et entraide
- Compétition dans le respect des règles et des personnes

Il est important d'adhérer à ces valeurs pour bien vivre sa pratique sportive au sein de notre club.

## II- REGLES DE VIE DU CLUB

Pour le bon déroulement des entraînements, il est nécessaire de respecter quelques règles de vie

### ○ Concernant le matériel :

- Il est interdit de jouer aux pieds avec les ballons de volley
- Il est interdit de jeter les mires lors du démontage
- Il est important de participer au ramassage des ballons et au montage /démontage des terrains

### ○ Concernant l'infrastructure :

- Il est interdit de jouer au ballon en dehors du plateau sportif
- L'accès du plateau sportif est réservé aux joueurs munis de chaussures adaptées (basket de salle de préférence)
- Il est interdit de manger sur le plateau sportif, il faut pour cela rejoindre les gradins
- Le gymnase fait partie du collège, il est donc interdit de fumer à l'intérieur et à l'extérieur sur le parking. Pour les fumeurs, il faut aller sur le trottoir, de préférence en face pour une question de sécurité. Pour rappel, des caméras sont installés dans les couloirs et gradins du gymnase ainsi que sur la périphérie extérieure.

### ○ Concernant l'assiduité et la ponctualité

Pour le respect des co-équipiers et de l'entraîneur, il est important de respecter les horaires des cours et de ne pas arriver systématiquement en retard. De même, l'assiduité est nécessaire pour garantir une bonne progression.

### ○ Concernant l'utilisation de Facebook :

Nous vous rappelons que cela a pour but de faire connaître le club. Dans ce cadre, nous lisons tous les commentaires postés et le bureau se réserve le droit de les supprimer sans justification. Cependant, la personne à l'origine du message pourra contacter les membres du bureau pour avoir une explication sur ce choix.

### ○ Concernant l'utilisation des téléphones portables :

Ces derniers doivent être rangés et de préférence éteint ou en mode silencieux. Que ce soit durant les entraînements pour éviter de perturber le bon déroulement de ce dernier et pendant les compétitions, que pour toutes les joueuses et tous les joueurs de l'équipe. Toutefois, si pour des raisons personnelles, vous deviez rester à l'écoute de votre portable, merci d'en discuter avec votre entraîneur.

En cas de non-respect de cette charte, le bureau prendra contact avec les personnes concernées pour discuter des impacts et actions à entreprendre.

En validant cette charte, l'adhérent s'engage à promouvoir les valeurs du club ainsi qu'à respecter les règles de vie

Concernant ce document, nous demanderons à l'adhérent de nous remettre ce formulaire complété et signé avec son dossier d'inscription. Pour un adhérent mineur, nous demanderons à au moins un parent de le compléter et signer.

Les membres du bureau resteront disponibles tout au long de cette saison pour répondre à vos questions et attentes.

### Adhérent

Nom - Prénom :

Date :

Signature :

### **Si l'adhérent est mineur, merci aux parents de compléter ci-dessous :**

#### Père

Nom - Prénom :

Date :

Signature :

#### Mère

Nom - Prénom :

Date :

Signature :



SIREN 490 419 819

# ENTENTE SPORTIVE YERROISE

## VOLLEY-BALL

### FEUILLET A CONSERVER PAR LES PARENTS OU L'ADHERENT

#### CONTACT :

- Mail : [esyerres@cegetel.net](mailto:esyerres@cegetel.net)
- Téléphone : 06 74 01 65 09

#### COMMUNICATION:

- Site internet : <https://esyvb.fr>
- Facebook : <https://www.facebook.com/esyvb/>

#### MONTANT DES COTISATIONS :

○ NE(E) A PARTIR DE	01/01/2014	BABY	135 €
○ NE(E) ENTRE	2013 et 2010	M7 / M9	140 €
○ NE(E) ENTRE	2009 et 2005	M11 / M13 / M15	165 €
○ NE(E) ENTRE	2002 et 2003	M17	190 €
○ NE(E) AVANT	2001	M19 / SENIORS COMPETITION	200 €
○ LOISIRS A PARTIR DE 18 ANS			165 €

#### DOSSIER d'inscription:

- 1 PHOTOCOPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE DE L'ADHERENT (CNI, PASSEPORT, LIVRET DE FAMILLE)  
**ATTENTION UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS**
- LA FICHE D'INSCRIPTION REMPLIE
- L'AUTORISATION PARENTALE / DROIT A L'IMAGE / CHARTE SPORTIVE
- 1 CERTIFICAT MEDICAL FFVB OBLIGATOIRE  
**SANS PRECISIONS APORTEES PAR LE CLUB, CHOISIR LA FICHE A  
SI NE ENTRE 1999 ET 2008, DEMANDER AU MEDECIN DE NOTIFIER «SIMPLE SURCLASSEMENT»**
- 2 PHOTOS D'IDENTITE DE TYPE PASSEPORT  
**ATTENTION UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS**
- LA COTISATIONS
  - CHEQUE À ETABLIR A L'ORDRE DE « E.S.Y. VOLLEY-BALL »
  - DATE LIMITE DE REGLEMENT LE **31/10/2018**
  - POUR TOUT AMENAGEMENT DE REGLEMENT CONSULTER LES DIRIGEANTS DU CLUB
  - NOUS SOMMES HABILITES A RECEVOIR LES COUPONS SPORT ANCV

**REMETTRE LE DOSSIER D'INSCRIPTION DANS UNE ENVELOPPE  
PORTANT LE NOM DE L'ADHERENT**



**CERTIFICAT  
à faire remplir par un Docteur en Médecine**

Ce certificat médical nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du volley-ball et/ou du Beach Volley et/ou Para Volley.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre, en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

- **Par l'interrogatoire :**

1. les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie, Obésité, Des signes de MARFAN) .

2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)

- **La réalisation d'un électrocardiogramme (recommandé) :**

1. Dès la première licence et tous les 3 ans de 12 ans à 20 ans.
2. Tous les 5 ans de 21 à 35 ans.

- après 35 ans (utiliser la fiche médicale Sénior +).

- **De réaliser une échocardiographie** selon les résultats de l'ECG , les antécédents familiaux ou devant l'existence d'un souffle organique.

- **De demander des radiographies du rachis devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.**

Tout joueur licencié FFVB est susceptible de subir un contrôle antidopage. En cas de traitement médical (médicaments ou suppléments nutritionnels), il y a lieu de vérifier que celui-ci ne contienne pas de molécules inscrites sur la liste des substances interdites. Des autorisations exceptionnelles d'utilisation peuvent être délivrées sous certaines conditions, en utilisant des formulaires d'autorisations à usage thérapeutique (AUT).

La liste des substances interdites et les formulaires d'AUT sont consultables sur le site [www.afld.fr](http://www.afld.fr).